

Ils proposeront un ensemble de règlements qui seront approuvés par le Gouverneur en conseil et serviront à assurer l'application de la loi. Le soldat pourra obtenir, s'il le désire, une inscription de 160 acres de terre de l'Etat.

M. GERMAN: Mais il peut les avoir maintenant.

L'hon. M. ROCHE: Oui. L'honorable député demande-t-il que nous exigeons un droit de lui?

M. GERMAN: Non, non. Je voulais savoir ce que le ministre offre de plus au soldat qu'à toute autre personne.

L'hon. M. ROCHE: Nous lui avançons \$2,000 à un taux d'intérêt très faible pour lui permettre de faire ses travaux agricoles.

M. GERMAN: Quant à l'inscription, le soldat n'a pas plus d'avantage que quiconque.

L'hon. M. ROCHE: Nous ne pourrions pas être plus généreux que de lui donner la terre pour rien.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Cette législation est très importante et je suppose que le ministre n'aura pas d'objection à ce que je demande que nous n'entrions pas ce soir dans les détails. Comme le dit mon honorable collègue de Welland, le Gouvernement, à part son projet de prêt d'argent, n'offre rien de plus au soldat qu'à celui qui désire devenir colon. Je n'ai certainement pas l'intention de soulever de discussion sur ce point. Il devrait seulement être bien entendu qu'on ne fera aucun octroi à un soldat revenu du front ou à n'importe qui sans la condition qu'il doit devenir un colon véritable.

Si mon honorable ami veut me le permettre, je lui conseillerai de faire dresser une carte des terres actuellement disponibles pour la colonisation. Il est très important de savoir où sont situées ces terres. Comme l'a dit mon honorable ami, elles ne peuvent se trouver que dans les trois provinces des prairies, et il me semble qu'il ne reste plus guère de terres pouvant être livrées à la colonisation par inscription de homestead. Il y a beaucoup de terres entre les mains de particuliers, mais pour ce qui est des terres qui soient propres à la colonisation, mon impression est que l'étendue en est très limitée. Il sera intéressant de savoir combien il reste encore de terres pour la colonisation. Quand je parle de terres des prairies, je ne pense pas que dans l'état actuel du développement du Canada, nous puissions nous attendre à ce que des soldats revenus du front

se rendent dans le bois pour faire de la terre. Nous devons nous attendre à ce qu'ils aillent dans la prairie.

Il est bon, aussi, que l'on sache à quelle distance ces terres se trouvent des chemins de fer.

Il ne serait pas raisonnable d'offrir aux soldats désireux de se faire colons des terres qui seraient éloignées au delà d'un certain rayon des voies ferrées. On prévoit peut-être qu'il y a encore certaines étendues de terres de disponibles, qui, quoiqu'elles ne soient pas des terres de prairie en réalité, pourraient être livrées à l'agriculture au prix de fort peu de travail. Je désirerais également que mon honorable ami fasse préparer une carte des terres de cette nature et la dépose sur le bureau; avec ces renseignements sous les yeux, nous serons certainement très heureux de donner notre meilleure attention au projet de loi en discussion.

Si j'ai bien saisi le sens des explications que vient de donner mon honorable ami, il ne propose rien de neuf dans ce projet de loi, sauf le prêt que le Gouvernement pourra consentir aux soldats qui voudront se faire colons.

L'hon. M. ROCHE: Et l'instruction agricole à ceux qui ne possèdent aucune expérience.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je ne comprends pas au juste ce que nous devons entendre par l'instruction agricole.

L'hon. M. ROCHE: Une instruction semblable à celle que l'on donne aux soldats libérés, en Australie. Nous voulons établir des fermes modèles où les soldats qui manquent d'expérience pourront apprendre les meilleures méthodes de culture avant de se risquer à leur compte; ils auront les mêmes facultés, s'ils préfèrent travailler sur des fermes particulières.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Le colon ordinaire pourrait se prévaloir de ces avantages tout aussi bien que le soldat libéré; à tout événement, c'est là un aspect de la question que nous pourrions discuter plus tard. Dois-je comprendre que les prêts d'argent seront réservés exclusivement aux soldats?

L'hon. M. ROCHE: Certainement. Je suis heureux d'annoncer que j'ai déjà fait préparer une carte de la nature de celle qu'a mentionnée mon très honorable ami; mais j'avais décidé d'attendre que le bill fût discuté en comité général avant de déposer ce document sur le bureau. Cette carte montre